

Incendie du prieuré de Longpré en 1711

par M. H. de BUTTET Président d'Honneur de la Fédération.

La Société historique régionale de Villers-Cotterêts a publié en 1960 une brochure consacrée à l'histoire d'HARAMONT, et à celle du prieuré de LONGPRÉ, tirées de l'oubli notamment grâce aux savantes recherches de Monsieur Bernard ANCIEN.

Le présent exposé n'a d'autre prétention que de relater un simple épisode intéressant ce prieuré : l'incendie dont il a été victime en 1711. Sous la cote G 7-515 le fonds des Contrôleurs Généraux des Finances aux Archives Nationales en fait connaître les circonstances.

Le prieuré de Longpré, relevait de l'abbaye bénédictine de FONTEVRAUD, dont Louise, Françoise de ROCHECHOUART était abbesse depuis 1704.

(Plus tard elle deviendra gouvernante des Dames de France, et Louis XV lui confiera l'éducation de ses filles. Mesdames : Victoire âgée de 5 ans, Sophie âgée de 4 ans, Félicité âgée de 2 ans et Louise-Marie ayant à peine 11 mois, seront conduites à Fontevraud en juin 1738. Leur souvenir est attaché à l'histoire bien connue du Chemin des Dames, aménagé pour que ces princesses - du moins celles qui survivront à leur sœur Félicité - puissent se rendre, quarante ans plus tard, au château de la Bove chez la Duchesse de Narbonne.)

Le 30 janvier 1711, à cinq heures du matin, les soeurs se levaient pour "vaquer à l'ouvrage auquel elles sont destinées", lorsqu'elles aperçurent une "grosse fumée entrer dans le cloître du côté du four et de la porte d'entrée du couvent". Le fournil était en feu ! Celui-ci gagnait déjà les bâtiments de la basse-cour, et l'une des ailes du cloître au-dessus duquel étaient "resserrés", dans de grandes chambres et greniers, les grains et avoines "pour les provisions et subsistances de la maison".

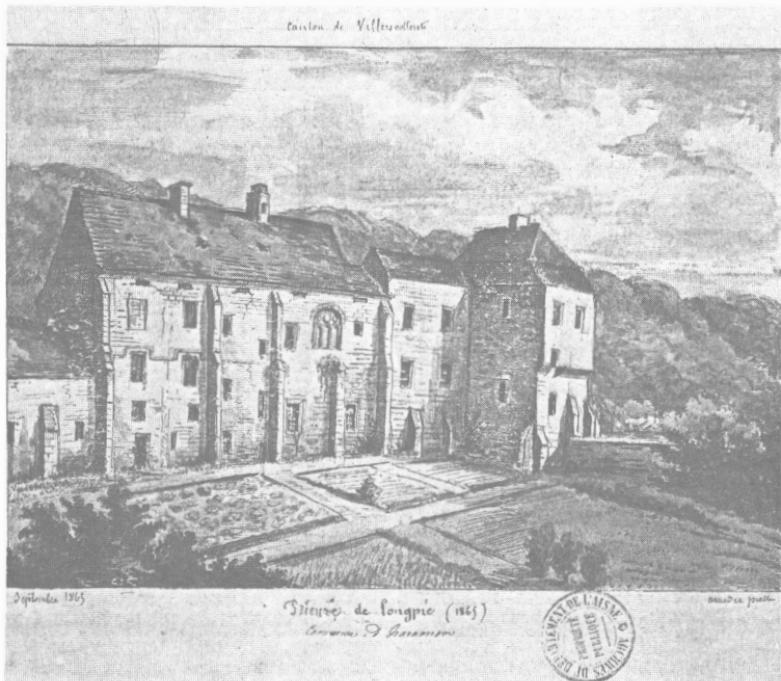
Fort émues, les soeurs crièrent "au feu" ... Les "dames prieure, officières et autres religieuses" accoururent. Le couvent était bien isolé... les domestiques firent de leur mieux pour lutter contre l'incendie, avec l'aide des habitants d'HARAMONT, de LARGNY, et d'EMEVILLE, accourus eux-mêmes au bruit du tocsin.

Le feu avait détruit les bâtiments où étaient le fournil, le bûcher, et autres lieux attenants, avec une grande partie de l'aile du cloître. Les grains qui étaient dans les chambres et greniers, n'ayant pu être évacués, avaient été consumés ou "*perdus par les eaux jetées sur les bâtiments*", voire "*pris et emportés par quelques gens que la curiosité, pour ne pas dire le dessein avaient attirés*".

Les dégâts : (bâtiments, bois de charpente, tuiles, meubles) de l'avis du sieur Philippe GRANDIN, ancien officier de la feue reine, et intendant des affaires des Dames prieure et religieuses, s'élevaient à 20.000 livres au moins, sans compter 1000 écus pour les grains. C'est ce qu'il exposa, le jour même au sieur Nicolas GIROST, conseiller du roi, et de son A.R. Monseigneur petit-fils de France, Duc d'Orléans, exerçant la juridiction du baillage à Villers-Cotterêts.

Une commission fut aussitôt désignée pour évaluer les dégâts, composée de : Jean Le Fébvre et Jean Bruneau, maçons demeurant à Largny, Thomas Lemarche, charpentier, Jean Hubault, couvreur, Charles d'Auteuil menuisier ; Nicolas Caron serrurier, Nicolas d'Hurel vitrier demeurant à Villers-Cotterêts.

Le lendemain même, 31 janvier, Nicolas GIROST, assisté de Maître Antoine LAVOISIER, ancien procureur au baillage, et de Pierre DEGUEN, greffier, se rendit au prieuré et dans le "*grand parloir d'en haut*", interrogea les religieuses dont les noms et fonctions sont ci-après détaillés :



”Dames :
Marie de GRIMBERT, prieure
Elisabeth de CHAULNE, mère de cloître
Marie de MARTIN de PIERREFITE, maîtresse des novices
Louise de la FONTAINE de BITRY, dépositaire
Marguerite de MONCEAUX, sacristine
Françoise de GRIMBERT de BELLEAU, scellerière
Françoise d'AUFBOURG de VILLAMBRAY, première portière
Cécile RAQUET, seconde portière
Emée FA YET de BILLY, troisième portière
Charlotte de FILLION de MOINEVILLE, petite bouvéière
Françoise DAURE, grennetière
Françoise LEGER l'aisnée, aussi maîtresse des novices
Jeanne LEGER la jeune, infirmière
Marie-Anne BONNET, première tourière
Magdelaine de VAUGRENANT, sous-tourière
Anne de la PORTE, aussi portière
de VASSAN de la TOURNELLE, sous-sacristine
Marie de la FONTAINE, aussi sous-sacristine
Claude BAILLET de SAINT-GERMAIN, chantre
Françoise de VASSAN de GRIMAINCOURT, sous-chantre
et les dames *JOSSIER, LABOURET, LE BRUN, de BARET, de la FONTAINE de SOLLART...*”

les ”*dames officières et religieuses du couvent*” confirmèrent les ”*réquisitions*” du sieur GRANDIN leur ”*agent*”.

Ayant prêté serment, de ”*bien et fidèlement procéder à la visite des lieux incendiés*”, et à l'estimation des dégâts, les experts furent admis à pénétrer dans le couvent. Ils purent chiffrer le montant des dommages subis, et le coût des réparations à envisager. Celles-ci s'élevaient :

- pour la *mâçonnerie* : à 2516 livres (50 toises de murailles à refaire en pierres de taille, 1 cheminée, 1 grand four, 3 lucarnes, 30 toises de pavé, etc...)
 - pour la *charpente* : à 555 livres (2 poutres de 29 pieds sur 12/13 pouces, 36 toises de solives, etc...).
 - pour la *couverture* : à 800 livres (174 toises de couverture en tuiles).
 - pour la *menuiserie* : à 325 livres (9 portes, 2 cloisons, 3 tables, 1 pétrin, 2 armoires, 1 bureau, 1 comptoir, 2 blutoirs).
 - pour la *serrurerie* : à 104 livres (10 serrures, etc...)
 - pour la *vitrerie* : à 86 livres 13 sols
- au total : à 4386 livres 13 sols seulement.*

Ayant à son tour prêté serment, Grandin estima la perte en grains à 3000 livres au moins, à laquelle il fallait ajouter pour la perte en "sacs de farine, tamis, habits et hardes du garde-meuble, provision de sucre, confitures et autres choses pour les malades et le secours des pauvres" détruits par le feu, environ 2000 livres.

Le sieur Robert, manouvrier, fut ensuite appelé à témoigner. Il déclara que les fermiers, détenteurs des biens des dames de Longpré avaient payé presque toutes les redevances de leurs fermes en grains, ce qui avait été perdu par le feu ou gâté. Il estimait lui aussi la perte à 3000 livres. Les charretiers du couvent, Louis BOURGEOIS (27 ans), André LE TOURNEUR (29 ans), Pierre PRESSOIR (21 ans) confirmèrent sa déclaration.

C'était pour le couvent un vrai malheur !

Aussi les religieuses par l'intermédiaire d'un sieur de la Garde (1) firent elles adresser au roi en son conseil la supplique ci-après :

"Sire, les humbles religieuses de N.D. de Longpré, de fondation royale, ordre de Fontevrault, au diocèse de Soissons, situées près Villers-Cotterêts remontrent très respectueusement à votre Majesté que le 30 janvier 1711 à cinq heures du matin il serait survenu en leur monastère et ensuite consumé par le feu quinze travées de bons bâtiments où il y avait meubles, ustensiles, bled et avoine qui ont été détruits par le feu, ce qui leur cause une grande perte. Pourquoi elles ont recours à votre Majesté pleine de pitié et de compassion pour les affligés, à ce qu'il lui plaise pour les indemniser d'une partie de leur perte ordonner les remettre en possession de 9 minots de sel à elles accordées par le roi Saint Louis pour leur franc salé de chacune année en payant par elles le prix du marchand dont 5 minots leur ont été retranchés, n'en recevant plus que 4 au grenier de Crespy en Vallois, les faire décharger les six prochaines années des droits dus à votre Majesté de décimes, capitation et droits y joints, et autres qui pourraient à l'avenir être imposés sur les communautés, et leur permettre de faire abattre une haye ou petite bordure de bois joignant et incommodant leur maison où il y a quelques vieils hêtre et (?) sur taillis et broussailles qui meurent par leur antiquité et pourraient produire au plus leur chauffage de deux années par ordre s'adressant au grand maître des Eaux et Forêts de votre Majesté en l'Isle de France sans autre formalité. Outre le nouvel incendie, l'église et maison entière de ces pauvres religieuses ont été entièrement brûlés en 1622, tous leurs vitres, ornements de l'église, argenterie et meubles consumés, ce qui les a ruinées par les rentes qu'elles paient actuellement des sommes empruntées pour se rebâtir. Elles espèrent en la charité que votre Majesté et Maison Royale, comme elles ont cy devant fait et le continuent, et ainsi qu'elles le pratiquent pour le repos des âmes des augustes ancêtres de votre Majesté, de glorieuse mémoire."

M. de la Garde... transmettant au contrôleur général des Finances cette supplique l'appuya en ces termes le 21 février 1711 :

(1) Peut-être de la Garde de SAIGNES ?

“Je supplie M. le contrôleur de voir s'il y aurait lieu de faire quelque chose touchant le franc-salé et le bois de la bordure en question en considération de l'incendie. J'ai une belle sœur dans cette maison qui crie misère avec toutes les autres religieuses. Monseigneur l'Évêque de Soissons (2) qui me fit l'honneur de venir dîner chez moi avant hier est pleinement informé de la grande perte que les pauvres filles ont souffert, et il a promis à Madame de la Garde de les décharger des décimes.”

Henry de BUTTET

(2) Monseigneur de SILLERY.